

FACTEURS DE RÉUSSITE

- La **concertation** réalisée dans le cadre de l'Atelier des territoires, permettant d'aboutir à un **projet commun**
- Une **démarche globale** qui intègre **divers enjeux** (eau, agriculture, biodiversité, attractivité, cohésion sociale)
- L'implication **des élus du territoire** du Rupt-de-Mad, et au-delà (métropoles de Metz et Nancy pour la **valorisation des filières agricoles**), associée à une forte dynamique des animateurs territoriaux (chambres d'agriculture, Parc naturel régional de Lorraine, SERM...)

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Un **territoire de grande taille** avec de **nombreux acteurs à fédérer**
- Le **développement de la méthanisation** sur le territoire tend à **favoriser les cultures de maïs au détriment des prairies** et à **augmenter les apports azotés**
- Une **ressource de surface** sensible aux **activités agricoles** et aux **événements climatiques**

PERSPECTIVES

En réponse à la **dégradation importante de la qualité de l'eau** du Rupt-de-Mad, les acteurs du territoire ont su construire et mettre en œuvre un **projet ambitieux**, dans une **démarche transversale** qui répond aux **multiples enjeux du territoire**.

L'objectif, inscrit dans le nouveau **contrat de territoire 2025-2028**, est désormais de **maintenir à 50 % la surface agricole occupée par des cultures BNI**. Pour ce faire, les acteurs locaux misent sur le **développement de filières**. Le travail du **Parc naturel régional de Lorraine**, soutenu par l'**agence de l'eau Rhin-Meuse**, a déjà permis de structurer de nouvelles filières agricoles. Des **études et expérimentations** sont en cours pour identifier d'autres **débouchés**, notamment avec une mission de préservation de la ressource en eau renforcée au sein du SERM. Un projet de **3^e programme de PSE** pour 2026-2027 est en cours de concrétisation.

RESSOURCES

[\[Vidéo\] Commission locale de l'eau et SAGE Rupt de Mad, Esch, Trey \(54\). Mad'In l'Eau Reine](#)
youtube.com

[Atelier des territoires. Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement. Rupt-de-Mad.](#)
adruptdemad.blogspot.com

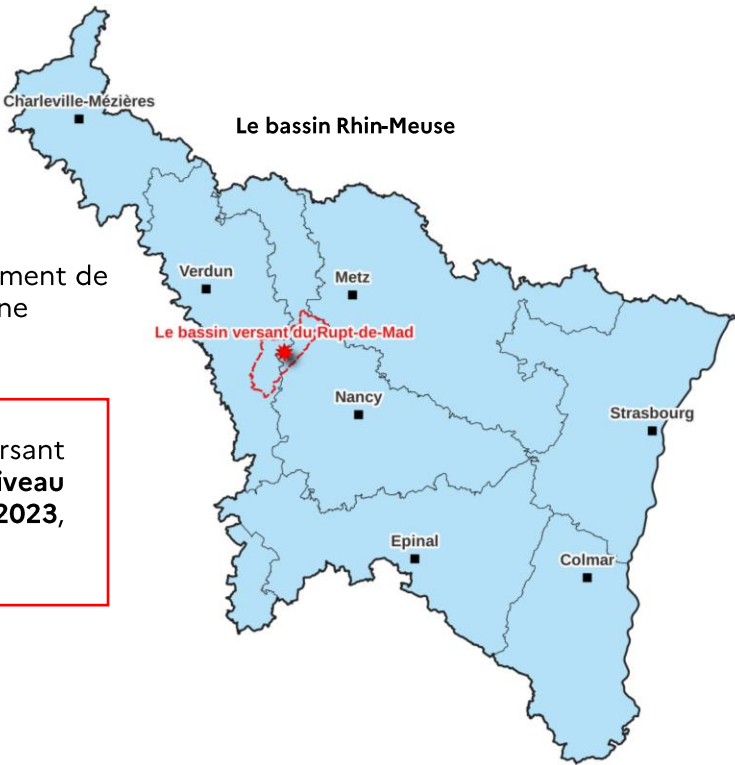


La vallée du Rupt-de-Mad

Le bassin versant du Rupt-de-Mad (54/55)

Une mobilisation collective pour le développement de nouvelles filières agricoles et la protection d’une ressource majeure du bassin Rhin-Meuse.

47 % de la surface agricole du bassin versant occupée par des **cultures à bas niveau d’impact** sur la ressource en eau en **2023**, contre **33 %** en 2017



CONTEXTE

Le Rupt-de-Mad est une rivière de 50 km qui prend sa source au pied des côtes de Meuse et rejoint la Moselle au niveau de la commune d’Arnaville (54). Son bassin versant, situé dans le **Parc naturel régional de Lorraine**, abrite plusieurs **espaces naturels sensibles** et **zones Natura 2000**.

Le Rupt-de-Mad contribue pour 60 % à l’**alimentation en eau potable** du syndicat des eaux de la région messine (SERM), alimentant la majeure partie de l’agglomération messine, soit plus de **200 000 habitants** (jusqu’à **400 000 habitants** avec la vente en gros et de secours). Le prélèvement se fait au niveau du barrage d’Arnaville, alimenté par le Rupt-de-Mad et bénéficiant du soutien d’étiage du lac de Madine. **15 autres captages d’eau souterraine** sont présents sur le bassin versant, non gérés par le SERM.

Ce territoire à **dominante agricole** comporte des **systèmes polyculture-élevage** à l’amont (55) et des **systèmes grandes cultures** à l’aval (54).

Depuis 1990, des **concentrations importantes en nitrates et en pesticides** sont observées dans le Rupt-de-Mad. Le **recul des surfaces en herbe et des haies**, combiné à partir de 2016 à des **épisodes pluvieux intenses**, a entraîné une **dégradation importante de la ressource en eau**.

Type de captage

1 captage sensible SDAGE*
(15 autres captages)

Collectivité gestionnaire

Syndicat des eaux de la région messine (57)

Surface du territoire

365 km² dont 22 000 ha de surface agricole

Nombre d’exploitants concernés

150

Cultures majoritaires sur le territoire

Blé, orge, prairies permanentes

Principaux polluants

Nitrates
Pesticides :
*isoproturon (blé)
*dérivés du flufénacet (blé, orge)

Contexte administratif

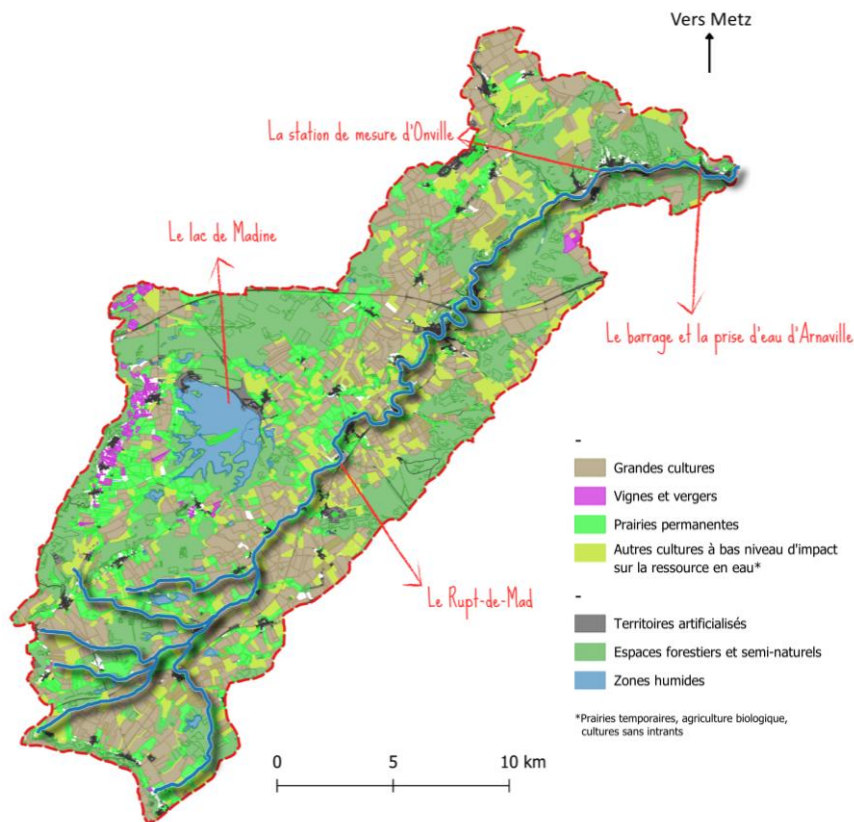
Zone d’action renforcée (nitrates)
Étude de délimitation AAC*/ZP-AAC* en cours

*Cf p2

ACTIONS MISES EN ŒUVRE...

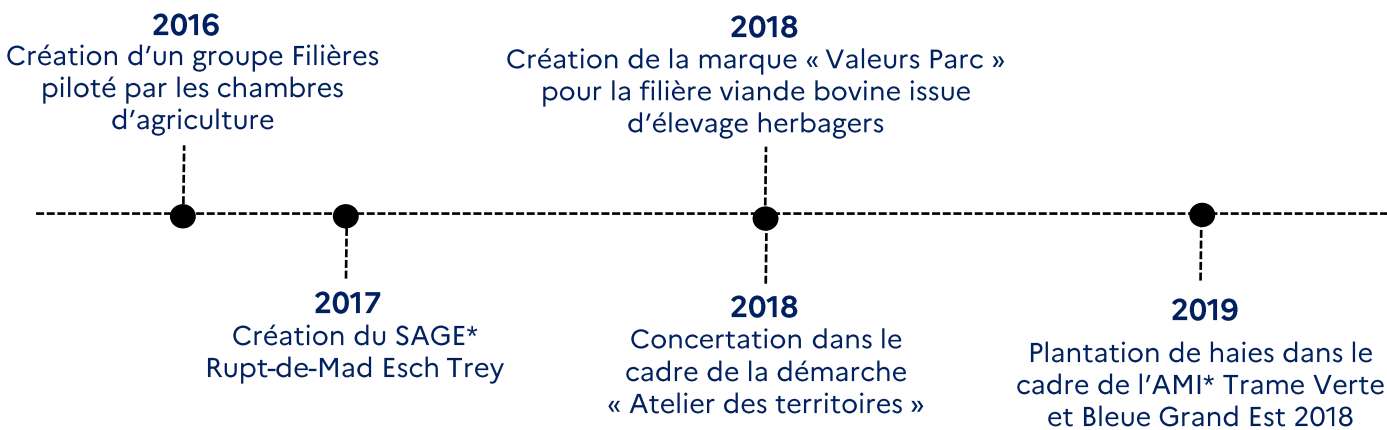
Depuis 1995, le bassin versant du Rupt-de-Mad bénéficie d'une **opération Agrimieux**. Initialement orientée vers la réduction d'intrants, la démarche évolue en 2016 avec la création d'un **groupe Filières** destiné à développer des **cultures et filières à bas niveau d'impact (BNI)** sur la ressource en eau (herbe, agriculture biologique, autres cultures sans intrants).

En 2018, la démarche « **Atelier des territoires** » portée par le ministère de la transition écologique permet aux acteurs du territoire, notamment les élus, de se rencontrer, d'échanger et de construire un projet commun, le **contrat de territoire Eau et Climat « Mad'in l'eau Reine »** et un **cadre de gouvernance**.



Assolement et occupation du sol sur le bassin versant du Rupt-de-Mad (2023)

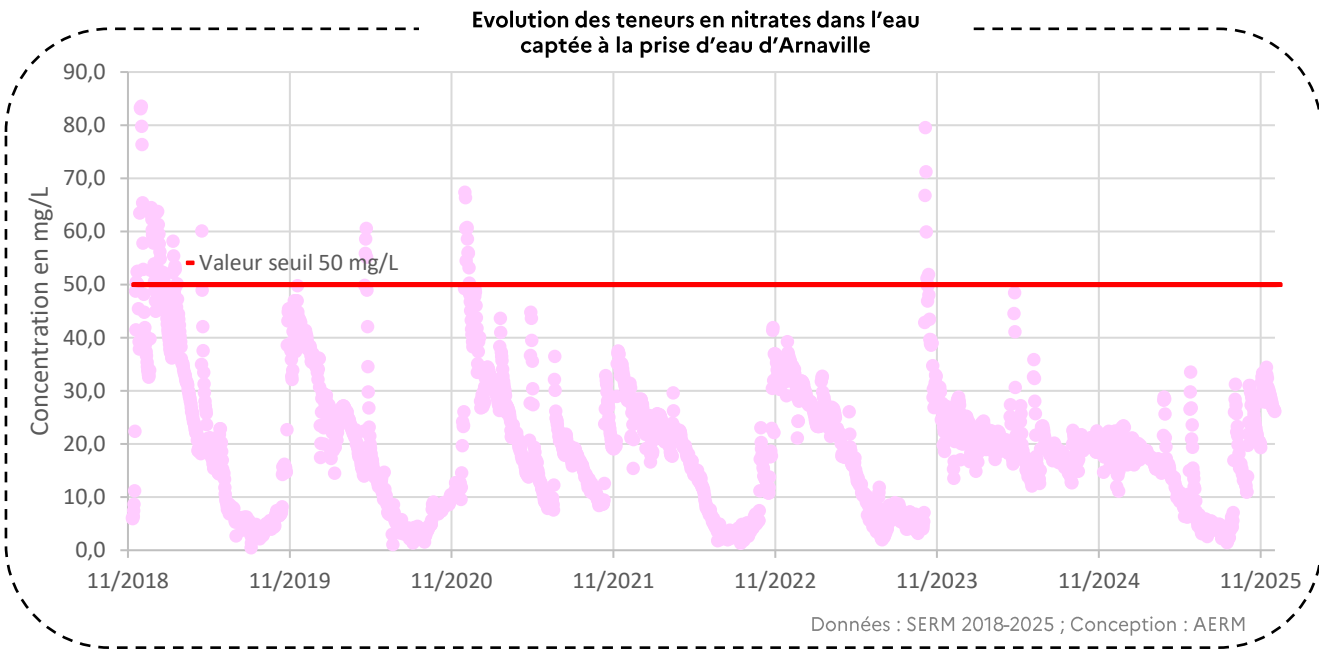
Depuis 2018, des **diagnostics technico-économiques** d'exploitations sont réalisés par les chambres d'agriculture. Ils permettent d'identifier les agriculteurs souhaitant s'orienter vers des **productions plus respectueuses de la ressource en eau** et de leur proposer un dispositif d'aide : **conversion à l'agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc), paiements pour services environnementaux (PSE)**. Cette démarche a permis en trois ans la **conversion de 2 800 ha en agriculture biologique** et la **remise en herbe de 600 ha**.



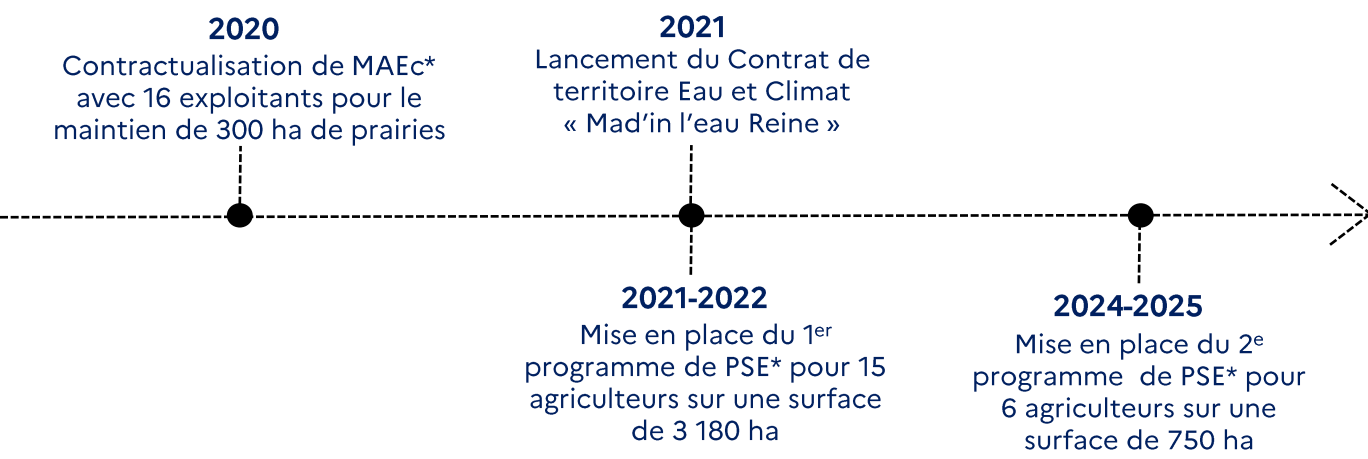
* SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
* AAC : Aire d'Alimentation du Captage ; * ZP-AAC : Zone de Protection de l'AAC
* SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ; * AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

...ET RÉSULTATS

L'augmentation de la surface agricole occupée par des cultures BNI (+ 42 % entre 2017 et 2023) a permis une **amélioration significative de la qualité de l'eau**. Depuis 2 ans, l'eau captée à Arnville est **conforme à la limite de qualité pour les nitrates**, malgré des **conditions climatiques défavorables**. Une **tendance à la baisse des teneurs en pesticides** est également observée, bien que certaines molécules soient encore détectées à des **teneurs élevées**.



Plusieurs **filières** se sont développées afin d'**assurer la pérennité des cultures BNI** et **garantir un revenu stable aux agriculteurs**. Depuis 2018, la viande issue de **bovins et ovins élevés à l'herbe** peut bénéficier de la **marque « Valeurs Parc »**. En 2022, le Parc naturel régional de Lorraine développe une **filière blé-farine-pain permettant la valorisation en circuit court du blé meunier bio par des artisans-boulangers**. Ces produits ont été proposés dans des **cantines scolaires** de Metz et Nancy. Enfin, une nouvelle filière permet de commercialiser **le foin issu de prairies remarquables** dans des animaleries et parcs zoologiques.



*MAEc : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
*PSE : Paiements pour Services Environnementaux